



**XI<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES**  
Québec, Canada  
Du 6 au 9 septembre 2011

**Commission des droits de la personne,  
des peuples autochtones et de la sécurité des citoyens**

Résolution

**Nous**, les parlementaires des Amériques réunis à Québec, au Canada, dans le cadre de la XI<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

**Reconnaissant** l'importance des peuples autochtones des Amériques pour notre histoire et notre culture, nous, les parlementaires membres de la COPA, nous manifestons le besoin de redoubler nos efforts afin de préserver la sécurité et le respect des droits de la personne des autochtones du continent.

**Reconnaissant** la vulnérabilité des peuples autochtones dans un contexte marqué par l'accroissement des disparités à l'échelle internationale, lesquelles sont notamment attribuables à la mondialisation, aux technologies et au système socioéconomique.

**Étant conscients** du défi que représentent l'institutionnalisation et l'adaptation de mécanismes qui permettent de garantir le respect et les droits de ces peuples, ainsi que du travail qui doit encore être fait pour assurer la valorisation de nos racines.

**Soulignant** que la coopération et l'échange de nos expériences respectives sont essentielles à la poursuite de notre travail en faveur des autochtones et du respect de leurs droits.

## **Nous décidons de**

**Reconnaître** les groupes autochtones en tant que peuples originaires des Amériques et méritant d'être considérés comme partie intégrante de nos sociétés, et ce, par la mise en valeur de leur apport à la diversité culturelle grâce à leurs langues, leurs cultures, leurs croyances et leurs traditions.

**Travailler** de façon coordonnée et étroitement concertée à l'échelle du continent afin de développer des lois qui soutiennent la professionnalisation et l'adaptation des institutions et des systèmes juridiques nationaux aux coutumes et aux usages particuliers des autochtones, et ce, en vue de préserver continuellement les droits de la personne ainsi que les garanties sociales qui les accompagnent, et d'assurer le respect de l'identité et de la culture de ces peuples.

**Légiférer** en favorisant la création de mécanismes politiques et administratifs permettant aux divers intervenants sociaux d'être partenaires et sensibilisés à la protection et au respect des droits de la personne des autochtones.

**Exhorter** nos gouvernements à promouvoir la coopération, le respect et la coexistence pacifique, et à mettre sur pied des programmes cherchant à préserver les usages et les coutumes des peuples autochtones.

Préparé dans la ville de Québec, Canada, septembre 2011